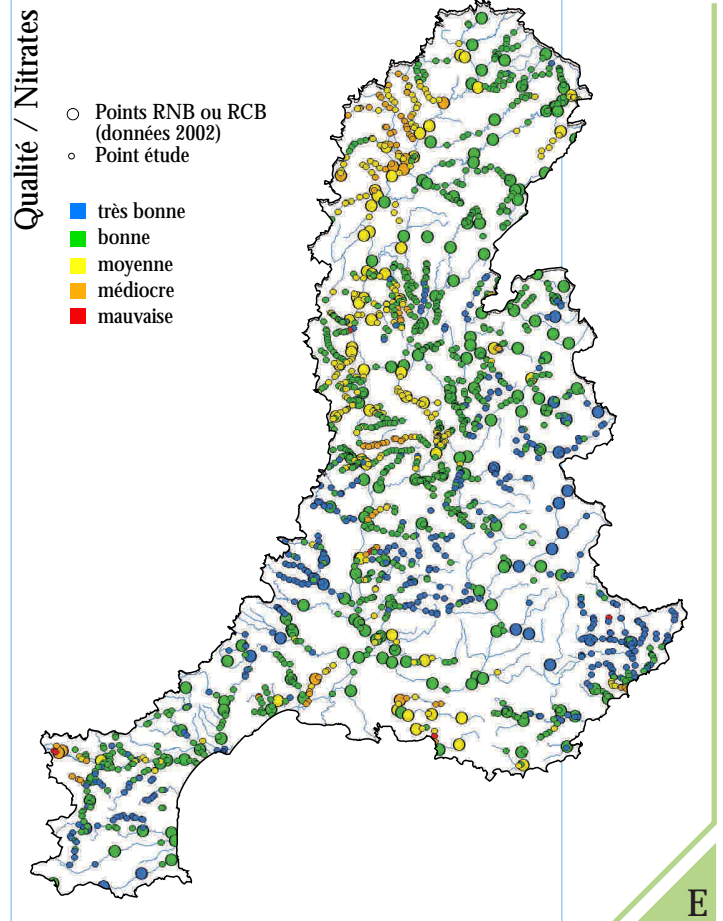
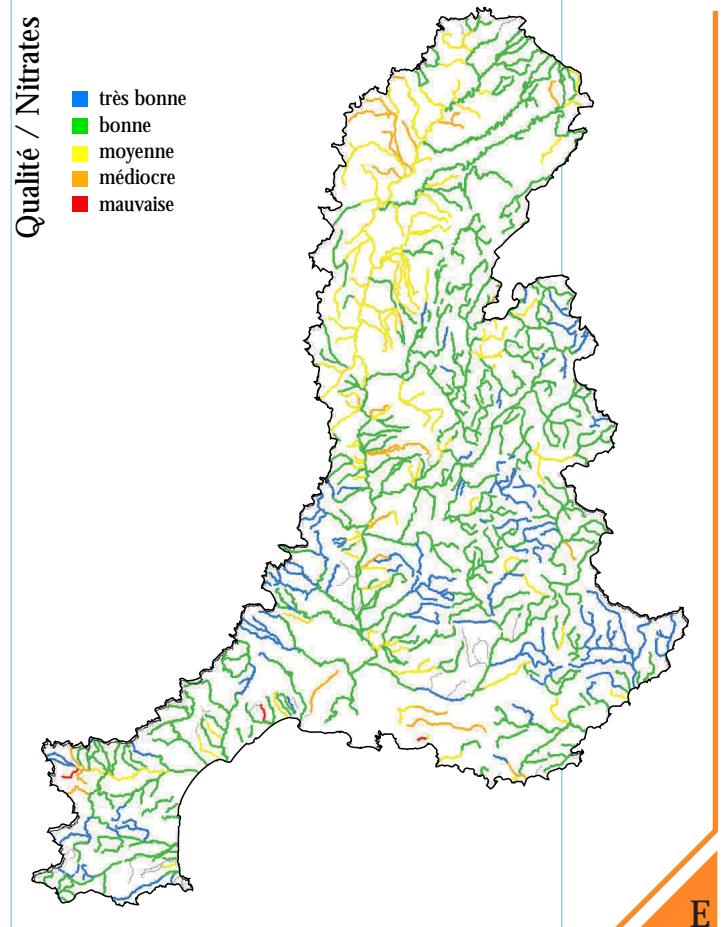


■ Qualité relative aux matières azotées à l'origine de nitrates

La pollution des cours d'eau par les nitrates apparaît comme très contrastée sur le district. A l'Est, la partie montagneuse est de bonne à très bonne qualité, alors que la partie Ouest, ainsi que la bordure méditerranéenne présentent des situations moyennes et parfois préoccupantes. Parmi les grands cours d'eau, seule la Saône est réellement touchée par ce type de pollution. Parmi les cours d'eau de moindre importance, sont particulièrement atteints les cours d'eau de Bourgogne, les cours d'eau du bassin versant de l'étang de Berre, le Vistre et la basse vallée de l'Aude sous l'impact du Tréboul et du Fresquel.

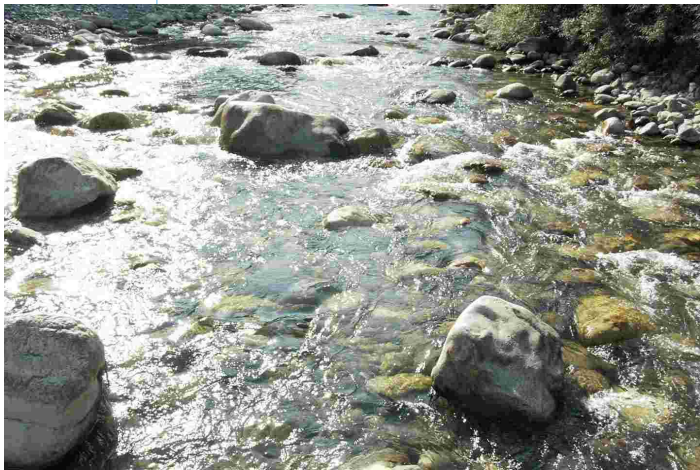


E

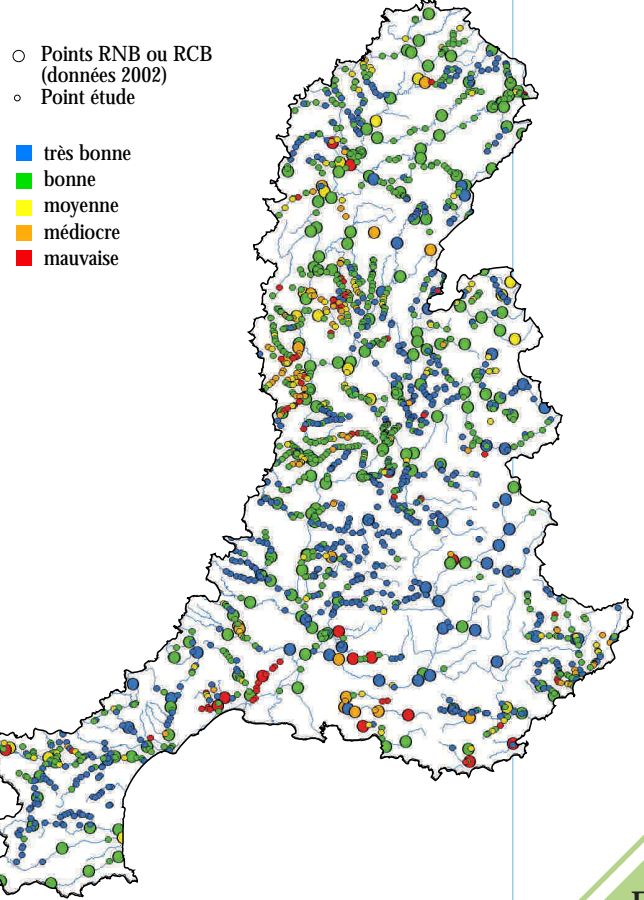


E

■ **Qualité relative aux matières phosphorées**
 Le SDAGE fixe un objectif de 0,2 mg/l d'orthophosphates dans les cours d'eau pour commencer à enrayer le processus d'eutrophisation. Depuis sa date d'approbation en 1996, la diminution très sensible de la concentration en phosphates dans les cours d'eau du district est une réalité (teneurs moyennes divisées par 2). Cependant, des efforts importants restent à accomplir, notamment sur les cours d'eau subissant une forte pression anthropique. C'est le cas des cours d'eau de l'Ouest de la région Rhône-Alpes, du pourtour méditerranéen, et plus ponctuellement du Durgeon à l'aval de Vesoul et de l'Ouche à l'aval de Dijon.

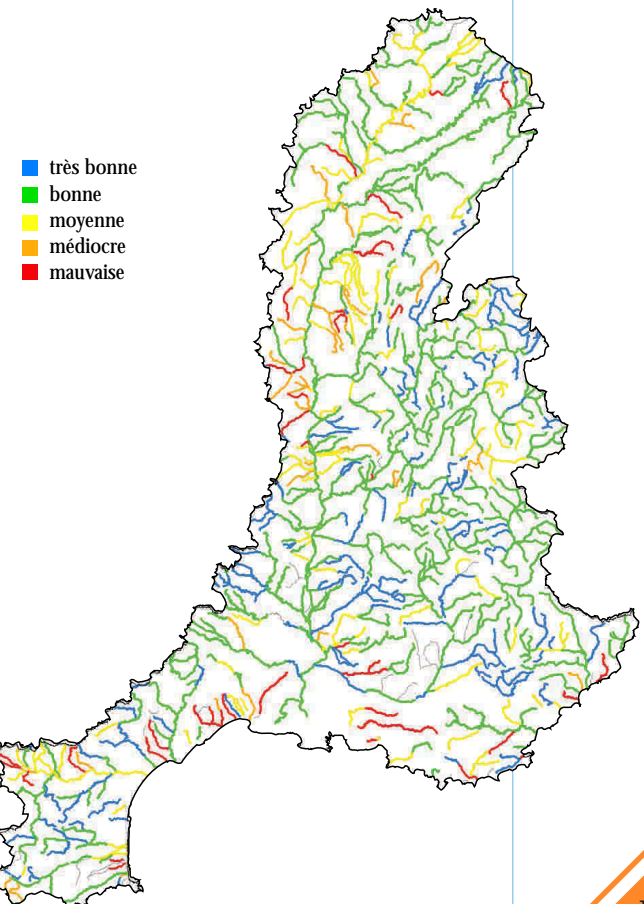


Qualité / Matières phosphorées



E

Qualité / Matières phosphorées



E